



PLAN LOCAL D'URBANISME

Assainissement

(Plans fournis par la commune)

Vu pour être annexé
à la délibération du _____
approuvant
le Plan Local d'Urbanisme

Cachet et signature :

Prescription du PLU le 16 Février 2015

Révision du POS le 24 Janvier 1997, modifié en 1999, 2007, 2010 et 2012

POS approuvé le 20 Novembre 1980

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2008



NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	votants
15	15	15

L'an deux mille huit et le dix-huit juin à 20 h 30, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CUMONT Denis, Maire.

Date de la convocation
4 juin 2008
Date d'affichage
- 4 JUL. 2008

Etaients présents : MM. CUMONT, PECHENOT, GARNIER, CHANUT, Mme SUTTER, M. PREAU, Mmes DANREZ, GIABBANI, SAUVION, CAGNAT, MM. MADELENAT, VIGNOL, ROBIN, Mme BARON, M. PERNOT.
Secrétaire de séance : Mme DANREZ.

☆☆☆

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES – RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une enquête publique, relative au zonage d'assainissement collectif et non collectif de Perrigny, s'est tenue en mairie de Perrigny du lundi 31 mars au mardi 6 mai 2008 inclus.

Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2224-18 et L.2224-10 ;

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L.123-10 et R.123-19 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Perrigny en date du 9 février 2007 proposant le zonage d'assainissement ;

Vu l'arrêté municipal n° 2008/04 du 4 mars 2008 soumettant le zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;

Vu les conclusions du commissaire enquêteur et son avis favorable ;

Considérant que le zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE D'APPROUVER** le zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente,

.../...

- **DIT QUE** la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,
- **DIT QUE** le zonage de l'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public :
 - A la mairie de Perrigny aux jours et heures habituels d'ouverture,
 - A la Préfecture de l'Yonne,
- **DIT QUE** la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,


Le Maire,
D. CUMONT.

